
Conseil Général
Séance du 22 juin 2021 à 20h15 à la cafétéria du Gymnase du Nord Vaudois

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications de la Présidente du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Communication sur la motion concernant la limitation de vitesse à 30 km/h dans le village
7. Préavis municipal No 89/21 sur la gestion et les comptes 2020 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission – débat et décision
8. Préavis municipal No 90/21 concernant l'arrêté d'imposition pour 2022 – rapport de la Commission – débat et décision
9. Préavis municipal No 91/21 relatif à une demande d'autorisation d'effectuer des travaux pour un montant de Fr. 245'000.- pour le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable depuis le réservoir du Montélaz
10. Préavis municipal No 92/21 concernant la modification des statuts du Service de défense incendie et secours régional du Nord vaudois (SDIS)
11. Propositions individuelles et interpellations.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous dans la cafétéria du Gymnase en raison des règles de distanciation COVID, Madame la Présidente du Conseil, Danièle Schwander, ouvre la séance. Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, elle donne la parole à la Secrétaire du Conseil, Maryvonne Cholly-Stehlé, pour procéder à l'appel.

1. Appel

37 personnes assermentées étant présentes sur un total de 80 personnes, le quorum est atteint et la séance peut commencer.

2. Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 2020 est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

3. Assermentation des nouveaux membres

3 personnes demandent à être assermentées, soit :
Madame Sandrine Paschoud et Messieurs Martin Bruand et Lionel Gruet.

4. Communications de la Présidente du Conseil

- Madame la Présidente tient à remercier la Secrétaire du conseil général, Maryvonne Cholly-Stehlé pour son travail, ainsi que le bureau pour leur disponibilité durant cette année particulière d'élections. Elle remercie également les diverses commissions de s'être réunies dans de brefs délais et d'avoir su faire preuve de flexibilité.
- Madame la Présidente rappelle à nouveau que de s'investir dans une commission fait partie intégrante du rôle de Conseiller général et que les rapports des commissions doivent être fournis au plus tard 48 heures avant l'assemblée.
- Danièle Schwander rappelle que les prochaines votations auront lieu les 26 septembre et 28 novembre 2021.
- Etant donné la disposition des tables de la cafétéria Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil souhaitant s'exprimer durant la séance, de bien vouloir s'avancer, préciser leur nom et prénom avant leur intervention et de parler à haute et intelligible voix dans le micro prévu à cet effet, afin d'augmenter la qualité de l'enregistrement.

5. Communications de la Municipalité

La Municipalité n'ayant aucune communication particulière à faire, la Présidente passe au point suivant.

6. Communication sur la motion concernant la limitation de vitesse à 30 km/h dans le village

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Syndic, Denis Schneider.

- Monsieur le Syndic précise qu'une commission a été nommée, constituée de Messieurs Bernard André, Louis Pache et Alberto Gianferrari. Elle s'est réunie le 26 mai dernier en présence de M. Claude Müller, Voyer des routes de l'arrondissement et son assistant, M. Vincent Yanef pour venir expliquer aux personnes présentes les tenants et aboutissants de cette zone 30 km/h et nous présenter les résultats des comptages demandés par la Municipalité. Etaient également présents à cette séance, Madame la Municipale sortante, Liliane Maillard, Monsieur le Municipal Robert Arrigoni qui reprendra le dicastère des routes au 1^{er} juillet 2021 et Madame Sylvie Di Dario, future Syndique au 1^{er} juillet 2021.
- Monsieur le Syndic illustre sur diapositives le résultat des comptages effectués. Ce qui ressort de ces comptages est que bien que supérieure à 30 km/h à certains endroits il est vrai, la vitesse de 50 km/h est respectée partout dans le village, contrairement à ce qu'on aurait pu croire.
- Monsieur le Syndic prend ensuite comme exemple le quartier des Ifs, assez emblématique car récent et sujet à des remarques liées à la vitesse et là, on remarque que celle-ci oscille entre 23 et 34 km/h. Une pointe à 46 km/h a été mesurée dans le quartier de Champ-Pittet, mais là où il n'y a pas de sortie d'habitation. Si on prend maintenant plus dans les hauts du village, Rue du Collège par exemple, on constate une pointe à 41 km/h, respectivement à 38 km/h sur un des chemins

d'accès au Refuge (montée Pré-Vulliemin), qui pour rappel était le point de départ de la demande de comptages émanant des riverains du Refuge sur la quantité de véhicules. Un nouveau comptage est également planifié cet automne dans cette partie du village (Ch. du Merle, Pré-Vulliemin et Petit-Collège) pour après la mise en activité du Refuge.

- En conclusion, le constat du Voyer est que la vitesse moyenne et le nombre de véhicules sont déjà faibles et le conseil de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) est que plutôt que d'installer des panneaux à 30 km/h qui n'arrêtent personne, faire des aménagements aux points sensibles avec bacs à fleurs et chicanes. En outre, Monsieur le Syndic précise que la procédure de limitation à 30 km/h est complexe, car soumise à autorisation de la DGMR et nécessite la création de plans et l'achat de matériel, puis évaluation de la zone 30 km/h une fois la signalisation posée avec contrôles radar à la clé. Ensuite, si la vitesse de 30 km/h n'est pas respectée dans cette zone limitée, cela signifie que c'est un échec et cela peut aller jusqu'à la suppression par la DGMR de ces zones 30 km/h, avec pour conséquence une perte des investissements faits par la Commune.
- Le budget pour la procédure d'implantation d'environ 12 totems (avec panneaux 30 km/h), y compris marquages au sol, serait de CHF 150'000.-. Ce budget ne comprend pas les aménagements à faire avant. Aussi, le conseil du Voyer est d'opter plutôt pour des aménagements de type potelets ou bacs à fleurs aux points sensibles et sporadiquement installer des compteurs de vitesse.
- Monsieur le Syndic passe ensuite la parole à Monsieur André, motionnaire et représentant de la commission, pour donner son appréciation.
- Monsieur André explique que bien que son objectif d'arriver à 30 km/h dans les rues de la Commune reste inchangé, il soutient l'idée proposée par la Municipalité d'étudier des aménagements possibles permettant de réduire la vitesse plutôt que de mettre en place des signalisations de limitation. En outre, il fait référence à la problématique croissante du parcage qu'a évoquée la DGMR lors de la séance et contre laquelle, la Commune pourrait faire d'une pierre deux coups grâce aux aménagements.
- La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic donne le dossier à Monsieur le Municipal Arrigoni pour les solutions à étudier aux points les plus sensibles.
- Denis Schneider enchaine ensuite sur le Refuge et explique que la location de celui-ci modifie déjà les comportements des gens qui avaient l'habitude de venir à la table de pic-nic pour faire du trafic ou autre et qui repartent maintenant en voyant les véhicules des « locataires » du Refuge.

7. Préavis municipal No 89/21 sur la gestion et les comptes 2020 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission – débat et décision

- Madame la Présidente repasse la parole à Monsieur le Syndic pour la lecture du préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes 2020. Il en ressort un bénéfice net de CHF 167'338.26, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 299'240.-, soit une amélioration de CHF 466'578.26 par rapport au budget. Cette amélioration est due principalement à :
 - L'annulation de la fête de Cheseaux-Noréaz en raison du COVID et baisse des charges TRAVYS.
 - Une augmentation importante des impôts sur le revenu personnel et l'impôt sur la fortune de CHF 604'600.-. Celle-ci n'est toutefois pas due à l'arrivée d'une grosse fortune, mais au rattrapage par le Canton de fiscalité non bouclée.
 - Une diminution de l'entretien des routes, des charges de la STEP et des ordures.

- Une baisse des frais du SDIS (liée au COVID) et de la PCI Légère baisse des écoles primaires (moins d'élèves que prévu).
 - Une baisse de l'entretien du réseau d'eau et d'achat d'eau.
- La parole est ensuite donnée à Monsieur Jean-Pierre Prahin, rapporteur de la Commission de gestion pour procéder à la lecture du rapport de la Commission. Au vu de ces excellents résultats, la Commission recommande à l'assemblée d'approuver le préavis municipal sur la gestion et les comptes 2020.
- Mme la Présidente remercie Monsieur Prahin pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame Schwander remercie MM. Schneider, Syndic et Prahin, Rapporteur de la Commission de gestion pour leur travail et fait passer au vote l'approbation des comptes 2020, ainsi que la décharge à la Municipalité et au boursier.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la Commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Les comptes communaux de l'année 2020 sont adoptés

Article deux : Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion de l'année 2020.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

8. Préavis municipal No 90/21 concernant l'arrêté d'imposition pour 2022 – rapport de la Commission – débat et décision

- Madame la Présidente redonne la parole à Monsieur le Syndic, Denis Schneider, pour la lecture du préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2022.
- Denis Schneider remercie l'assemblée pour sa confiance concernant la gestion des comptes 2020 et tient à préciser quelques éléments pour l'année prochaine. En effet, les comptes 2020 sont positifs mais les prévisions de rentrées d'impôts incitent à la prudence, spécialement dans la période COVID que nous vivons actuellement. En outre, la canalisation principale d'amenée d'eau du Montélaz devra être rénovée en 2021 pour un investissement estimé à CHF 245'000.-. Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 67% de l'impôt cantonal de base.
- Mme la Présidente, Danièle Schwander remercie Monsieur le Syndic pour la lecture du préavis et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Prahin pour la lecture du rapport de la Commission, qui demande d'abaisser à 65% en raison des bons résultats.
- Danièle Schwander remercie Monsieur Prahin pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.
- Monsieur le Syndic demande la parole. Il rappelle qu'en effet, le taux avait été baissé de 3 points il y a 2 ans, mais il faut savoir qu'il y a toujours un décalage de 2 ans entre le moment où on prend en compte la péréquation. En conséquence, les charges de 2021 correspondront aux chiffres de 2019. On a effectivement aujourd'hui une bonne situation grâce aux impôts importants, mais dans deux ans, nous aurons une péréquation qui nous rattrapera, les communes riches aidant celles qui le sont moins. Aussi, Denis Schneider proposerait de diminuer ces 2 points d'impôts plutôt dans 2 ans, car à ce moment-là, il y aura des amortissements à hauteur de CHF 104'000.- pour le bâtiment communal à faire. Il précise également que vis-à-vis de la nouvelle Municipalité, ça pourrait s'avérer assez rude de commencer une législature en ayant le couteau sous la gorge. Il préconise donc la prudence. Toutefois, si la discussion s'oriente tout de même vers une baisse de l'impôt à 65%, le Syndic propose de repousser la décision au prochain conseil général, soit au mois de novembre 2021, afin de laisser la prochaine Municipalité le temps de faire des évaluations.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente explique qu'elle va faire passer au vote le préavis municipal, soit avec un taux d'imposition à 67%. S'il est refusé, on partira sur le rapport de la Commission de gestion, soit avec un taux d'imposition à 65% et il sera demandé à l'assemblée de décider si ce taux est accepté aujourd'hui ou à la prochaine séance du conseil au mois de novembre prochain.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le préavis municipal,
Entendu le rapport de la Commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Le taux d'imposition pour l'année 2022, fixé à 0.67 de l'impôt cantonal de base est adopté

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

Le préavis est adopté par 19 voix contre 18 et 1 abstention.

9. Préavis municipal No 91/21 relatif à une demande d'autorisation d'effectuer des travaux pour un montant de Fr. 245'000.- pour le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable depuis le réservoir du Montélaz

- Madame la Présidente, Danièle Schwander donne la parole à Monsieur Jean-Marc Tâche, Municipal, pour la lecture du préavis municipal. Le préavis précise que la conduite avait été posée dans les années 1960. Récemment, la Municipalité a dû intervenir à plusieurs reprises pour des fuites d'eau. En outre, cette conduite est de première importance pour la Commune, mais aussi au niveau inter-communal puisqu'elle alimente également la Commune de Villars-Epeney et partiellement celle d'Yvonand. Les travaux de génie civil, ainsi que de conduite seront attribués à des entreprises locales et une demande de subside a été déposée auprès de l'ECA. En conséquence de ce qui précède, la Municipalité propose le remplacement de cette conduite.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Tâche pour la lecture du préavis et passe la parole à Monsieur Claude Gilliéron, rapporteur, pour la lecture du rapport de la Commission.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Gilliéron pour sa lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente fait passer au vote le préavis municipal 91/21.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la commission,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre des travaux pour un montant de CHF 245'000.- pour le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable entre le réservoir du Montélaz et le haut de la parcelle 566

Article deux : Ce montant sera activé au bilan et amorti sur 30 ans.

Le préavis municipal est adopté par 38 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

10. Préavis municipal No 92/21 concernant la modification des statuts du Service de défense incendie et secours régional du Nord vaudois (SDIS)

- Madame la Présidente donne à nouveau la parole à Monsieur le Municipal, Jean-Marc Tâche pour la lecture du préavis municipal.
- Dans le préavis, Monsieur Tâche explique que dès la création du SDIS en 2013, la majorité yverdonnoise au Codir a fait l'objet de contestations de la part des membres de l'Association. Au fil des années, une promesse a été faite de revoir cette majorité lorsque l'Association serait stabilisée en terme de nombre de communes adhérentes. Les dernières communes ayant été intégrées en 2017, le temps est arrivé de proposer la révision des statuts aux communes membres. Entretemps, une nouvelle problématique est apparue, celle de l'intégration des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) au sein du SDIS Nord Vaudois. En effet, sans un changement du but principal de l'Association – aujourd'hui limité à la défense incendie et le secours, il n'est pas possible d'intégrer les JSP. Les enjeux de la révision couvrent donc deux projets d'envergure :
 - L'intégration des JSP
 - La Police du feu, dont seule la ville d'Yverdon-les-Bains bénéficie de la compétence actuellement, alors que le service est réalisé par des sapeurs-pompiers actifs au SDIS. Dans le même temps, l'ECA a également exigé que l'association change de nom afin de refléter les 3 buts principaux. Il est proposé de la renommer « Association de prévention et défense incendie et secours régional du Nord Vaudois ».
- Madame la Présidente remercie Monsieur Tâche pour sa lecture du préavis et donne la parole à Monsieur Laurent Duc, rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Duc pour sa lecture et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente fait passer au vote le préavis municipal No 92/21 concernant la modification des statuts du Service de défense incendie et secours régional du Nord vaudois (SDIS).

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la commission,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Les Statuts de l'Association de prévention et de défense incendie et secours régional du Nord Vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil Intercommunal du 22 avril 2021

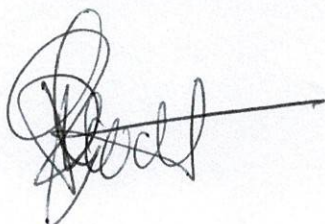
Article deux : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'État.

Le préavis municipal est adopté à l'unanimité, moins 1 abstention.

11. Propositions individuelles et interpellations

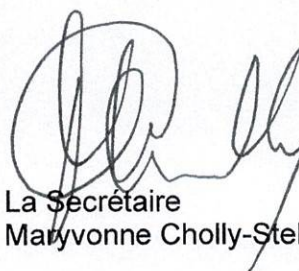
- Madame Schwander donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles et interpellations.
- Monsieur Berger prend la parole et demande à la Municipalité s'il était possible d'augmenter les horaires d'ouverture de la STEP, notamment en été, car le lundi il y a énormément de monde et il devient difficile de se garer.
- Madame la Municipale, Sylvie Di Dario répond à Monsieur Berger. Elle confirme que le lundi rencontre beaucoup de succès et qu'avec les travaux de construction de l'antenne GSM-R, qui ont pris un peu de retard, il puisse y avoir des soucis de place pour les voitures. Mais ce problème de place de parc devrait disparaître rapidement. Madame Di Dario propose de refaire une évaluation d'ici quelques semaines, une fois les travaux terminés.
- Monsieur Gianferrari souhaiterait savoir quelles ont été les aides consenties par la Commune à la Table de Mary durant le confinement dû au COVID.
- Monsieur le Syndic répond que plusieurs efforts ont été consentis par la Municipalité. En effet, celle-ci a décidé de calquer son attitude sur celle d'Yverdon-les-Bains, c'est-à-dire qu'elle a offert 75% des loyers pendant les périodes de fermeture des restaurants (de janvier à mai 2021). Cet arrangement tenait compte du fait qu'ils avaient toujours accès aux locaux et qu'ils pouvaient faire de la vente à l'emporter. Il y a eu également l'achat de bons. Monsieur le Syndic précise que le restaurant du Camping du VD8, lui, n'a rien reçu de la Commune car n'est pas un restaurant communal. Il donne aussi l'exemple de l'Atelier de Madame Rigotti - Ches'Art, à qui il a été accordé le même rabais pour quelque mois que pour la Table de Mary.
- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente donne la parole à Madame Di Dario, future Syndic de Cheseaux-Noréaz au 1^{er} juillet 2021, qui souhaite dire quelques mots à l'assemblée.
- Madame Di Dario, au nom de la Municipalité, remercie et rend hommage aux trois Municipaux qui quittent la Municipalité à la fin de la législature, soit à :
 - Madame Liliane Maillard pour ses 5 ans à la Municipalité et qui était garante de notre histoire, grâce à ses 24 années passées comme Secrétaire municipale.
 - Monsieur Jean-Marc Tâche qui partageait le même côté de table à la Municipalité que Sylvie durant 10 ans et pour son soutien sans faille.
 - Puis à Denis Schneider, pour son fort engagement durant ses 5 années à la tête de l'Exécutif et ses 2 premières années en tant que Municipal. Son légendaire humour sarcastique nous manquera.Elle les remercie d'avoir œuvré pour le bien commun et mis sur pied des projets sur le plan local à même de répondre aux besoins des citoyennes et citoyens de la Commune. Elle leur souhaite beaucoup de plaisir et de réussite pour la suite de leur parcours. Elle offre une attention à chacun de la part de la Commune.
- Monsieur Tâche remercie l'assemblée pour la confiance que le Conseil lui a témoigné durant ces 10 ans et se réjouit de rencontrer tout un chacun dans le village à l'occasion.
- Madame Maillard remercie ses collègues pour la bonne entente durant ces 5 années et saisit l'occasion de remercier également le personnel communal qui est toujours efficace et à disposition. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux Municipaux en espérant qu'ils aient beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction et un bel été à tous !
- Avec humour, Denis Schneider remercie tous ceux qui ont voté pour lui, mais aussi contre lui, le libérant ainsi des séances du lundi soir pour lui permettre de progresser au tennis, l'espère-t-il !

- Madame la Présidente, Danièle Schwander remercie l'assemblée et lève la séance. Elle invite l'assemblée à un apéritif, dans le respect des conditions de distanciation COVID. Elle souhaite à tous un bon été.



La Présidente
Danièle Schwander

Pour le bureau



La Secrétaire
Maryvonne Cholly-Stehlé